

Activité physique et sédentarité – Enfants 3-17 ans

Tableaux de distribution – Etude nationale nutrition santé (ENNS)

Tableau 2.3.3 : Durée (en minutes par semaine) d'activité physique au moins modérée* chez les 11-14 ans : pourcentages cumulés, médiane, 2,5^e et 97,5^e percentiles (Etude nationale nutrition santé, ENNS, 2006-2007)

	Age (années)
	11-14 ans
Garçons	
0 min/semaine	2,9
< 60 min/semaine	8,8
< 90 min/semaine	16,9
< 120 min/semaine	23,8
< 150 min/semaine	35,4
< 180 min/semaine	41,3
< 210 min/semaine	53,8
< 240 min/semaine	67,9
< 270 min/semaine	77,3
< 300 min/semaine	79,4
< 360 min/semaine	85,4
< 420 min/semaine	92,6
Médiane [§]	190,0
2,5 ^e percentile [§]	30,0
97,5 ^e percentile [§]	570,0
Maximum [§]	620,0
Filles	
0 min/semaine	9,5
< 60 min/semaine	22,4
< 90 min/semaine	29,8
< 120 min/semaine	37,9
< 150 min/semaine	45,0
< 180 min/semaine	60,5
< 210 min/semaine	69,5
< 240 min/semaine	81,5
< 270 min/semaine	87,3
< 300 min/semaine	92,7
< 360 min/semaine	97,9
< 420 min/semaine	98,9
Médiane [§]	160,0
2,5 ^e percentile [§]	30,0
97,5 ^e percentile [§]	350,0
Maximum [§]	470,0

* Une activité physique d'intensité modérée est définie par une activité qui a demandé un effort physique modéré et qui a fait respirer un peu plus difficilement que normalement.

§ Médiane et percentiles calculés sur les enfants pratiquant ce type d'activité au moins un jour par semaine pendant au moins 10 minutes consécutives.

Questionnaire source : Youth Risk Behaviour Surveillance System (YRBSS).

Résultats pondérés et redressés.

Notes : la valeur de référence retenue comme indicateur PNNS est le pourcentage d'enfants de 11 à 14 ans dont le temps hebdomadaire d'activité physique au moins modérée est ≥ 210 minutes (7 jours \times 30 minutes équivalent à au moins 30 minutes de marche rapide par jour, chaque jour de la semaine).

La valeur de référence retenue comme indicateur Loi de Santé Publique est le pourcentage d'enfants de 11 à 14 ans dont le temps hebdomadaire d'activité physique au moins modérée est ≥ 150 minutes (5 jours \times 30 minutes équivalent à au moins 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée au moins cinq jours par semaine).